



COMMUNIQUE

Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes recevant des soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge

La présidente de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers en Psychiatrie (FNAPSY), le président de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM) et le président de la Conférence Nationale des Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement des Centres Hospitaliers Spécialisés (CME-CHS) ont été reçus ensemble hier au Ministère de la Santé, à la demande du Cabinet.

Celui-ci s'est félicité du caractère constructif et commun du communiqué du 6 avril rassemblant, au-delà des avis particuliers (bien entendu toujours possibles dans le champ concerné), quinze organisations signataires d'usagers patients, familles et professionnels particulièrement représentatives de la psychiatrie en institution et dans la cité.

Cet échange a permis d'explicitier l'importance des points développés dans ce communiqué commun et qui devraient faire l'objet de propositions dans la perspective de leur intégration dans le projet de loi en cours d'examen au Sénat.

Paris, le 8 avril 2011

Claude FINKELSTEIN
*Présidente de la Fédération Nationale
des Associations d'Usagers en Psychiatrie
(FNAPSY)*

Jean CANNEVA
*Président de l'Union Nationale des Amis
et Familles de Malades Psychiques
(UNAFAM)*

Yvan HALIMI
*Président de la Conférence Nationale
des Présidents des Commissions Médicales
d'Etablissement des Centres Hospitaliers
Spécialisés (CME-CHS)*